



MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 2 juillet 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
45	42	3	0

Date de convocation le 26 juin 2026

Président : Monsieur Abdelkader **LAHMAR**

Secrétaire : Monsieur Fakhar **CHEEMA**

V_DEL_26072_5

Charte des conseils de quartier

Rapporteur: Monsieur JAOUADI

Présents :

Abdelkader **LAHMAR**, Vanessa **VALENTIN SEPPA-TITTY**, Adel **HANACHI**, Laetitia **BERRIGUIGA**, Lucas **BOGHOSSIAN**, Houria **LAGOUNE**, Hüseyin **KOYUNCU**, Ghizlane **ZOUHAL**, Amel **JAOUADI**, Montassar **JAOUADI**, Nadyah **ABDEL SALAM**, Samah **CHAOUI**, David **TOUNKARA**, Nadia **EL AMRAOUI**, Abid **SAIT**, Fatiha **BENRALEM KERSANI**, Laïch **SALIMI**, Isabelle **BOISSY-DESSERT**, Nassira **MECHERI**, Malika **KHELLADI**, Emmanuelle **CANDELA**, Chafik **FILALI**, Pamela **ALBA-RUBIO**, Richard **MARION**, Jassim **DRAIDI**, Corentin **DUCROT**, Lotfi **BEN YAHIA**, Soumia **EL AMRAOUI**, Marius **MUZAS**, Sofia **LARIBI**, Yamin **SOUICI**, Ange **VIDAL**, Muriel **LECERF**, Hélène **GEOFFROY**, Philippe **MOINE**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Soufia **MAAROUK**, Matthieu **FISCHER**, Nawelle **CHHIB**, Fakhar **CHEEMA**, Abdoulaye **SOW**

Procurations :

Azzedine **SOLTANI** donne pouvoir à Laetitia **BERRIGUIGA**, Saïd **YAHIAOUI** donne pouvoir à Adel **HANACHI**, Abdallah **SLIMANI** donne pouvoir à Matthieu **FISCHER**

Mesdames, Messieurs,

Les conseils de quartier constituent des espaces essentiels de dialogue, d'expression citoyenne, de concertation, de cohésion sociale et de participation des habitants à la vie locale et à l'action publique de proximité. Les habitants par leurs pratiques et leur connaissance du territoire, ont un rôle d'expertise d'usage irremplaçable et primordial pour enrichir, améliorer et accompagner les politiques publiques, ainsi que pour favoriser l'émergence de nouveaux projets qui les concernent directement.

En 2014, la ville de Vaulx-en-Velin a créé huit conseils de quartier, puis a affirmé son engagement en faisant évoluer à plusieurs reprises leur règlement, d'abord en 2018 puis une seconde fois en 2021.

Face aux évolutions des attentes des habitants et à la volonté municipale de renforcer la démocratie participative, il apparaît aujourd'hui nécessaire de moderniser le fonctionnement des conseils de quartier par l'approbation d'une nouvelle charte des conseils de quartier.

Cette charte a pour objectif de renforcer une participation citoyenne active, inclusive et accessible à tous les habitants. Elle vise également à développer l'émancipation citoyenne, l'autonomie des habitants et le pouvoir d'agir des citoyens. Elle renforce la proximité et le lien entre les habitants, les élus municipaux, les services municipaux et les différents acteurs du territoire. Elle associe les citoyens à l'élaboration des projets et des politiques publiques locales pour faire des conseils de quartier des lieux d'information, de débats, de coconstruction et d'initiative citoyenne.

La participation aux instances est libre, volontaire, gratuite et bénévole. Elle est ouverte aux Vaudaises et aux Vaudais de seize ans et plus, ainsi qu'aux représentants associatifs, aux acteurs économiques, aux partenaires institutionnels et acteurs locaux concernés par la vie du territoire.

La ville de Vaulx-en-Velin veillera à favoriser une participation diversifiée de la population en encourageant les jeunes, les seniors, les personnes en situation de handicap ainsi que le respect de la parité entre les femmes et les hommes. La ville de Vaulx-en-Velin garantira l'accès à toutes et tous sans discrimination. Une attention particulière sera portée à l'accessibilité, l'adaptation des supports, la prise en compte de tous les handicaps et aux publics éloignés des dispositifs citoyens.

Les habitants pourront formuler des propositions, faire émerger des projets ou contribuer à des démarches de concertation portant sur des sujets présentant un intérêt local. Les conseils accompagneront l'émergence et le développement des initiatives citoyennes.

Une évaluation du fonctionnement des instances de participation citoyenne pourra être mise en œuvre afin d'améliorer la participation citoyenne, d'évaluer les actions engagées et renforcer l'efficacité des conseils pour favoriser une participation citoyenne toujours plus ouverte et adaptée aux besoins du territoire. Un bilan annuel de l'action des instances pourra être présenté aux habitants ainsi qu'aux élus municipaux.

Chaque conseil sera animé par une coprésidence composée d'un habitant élu ou d'une habitante élue et de l'adjoint de quartier. Ils prépareront, animeront et favoriseront la participation. Ils suivront également les travaux et veilleront au respect de la charte.

Les coprésidents seront élus pour une durée de deux ans renouvelables une fois consécutivement. Les élections de la coprésidence habitante seront organisées après l'adoption par le Conseil municipal de la présente charte.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- abroger le règlement des conseils de quartier adopté par délibération du Conseil

municipal du 25 mars 2021 ;

- adopter la charte des conseils de quartier annexée au présent rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL**Après avoir délibéré, décide,**

- d'abroger le règlement des conseils de quartier adopté par délibération du Conseil municipal du 25 mars 2021 ;
- d'adopter la charte des conseils de quartier annexée au présent rapport.

Suffrages exprimés	45	
Vote(s) Pour	36	Abdelkader LAHMAR , Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY , Adel HANACHI , Laetitia BERRIGUIGA , Lucas BOGHOSSIAN , Houria LAGOUNE , Hüseyin KOYUNCU , Ghizlane ZOUHAL , Azzedine SOLTANI , Amel JAOUADI , Montassar JAOUADI , Nadyah ABDEL SALAM , Saïd YAHIAOUI , Samah CHAOUI , David TOUNKARA , Nadia EL AMRAOUI , Abid SAIT , Fatiha BENRALEM KERSANI , Laïch SALIMI , Isabelle BOISSY-DESSERT , Nassira MECHERI , Malika KHELLADI , Emmanuelle CANDELA , Chafik FILALI , Pamela ALBA-RUBIO , Richard MARION , Jassim DRAIDI , Corentin DUCROT , Lotfi BEN YAHIA , Soumia EL AMRAOUI , Marius MUZAS , Sofia LARIBI , Yamin SOUICI , Ange VIDAL , Philippe MOINE , Fakhar CHEEMA
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	9	Muriel LECERF , Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Soufia MAAROUK , Matthieu FISCHER , Nawelle CHHIB , Abdoulaye SOW , Abdallah SLIMANI
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 02 juillet 2026.

Pour extrait conforme,**Le Maire,**

Abdelkader LAHMAR**Le secrétaire de séance,****Fakhar CHEEMA**